CONDITIONS GÉNÉRALES 2025
SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES

Article 1 : AUTONOMIE
Des conditions particulières s'appliquent aux séjours pour personnes de très bonne autonomie : cf article 15
Les différents séjours s'adressent à toute personne majeure, déficiente mentale sans trouble de comportement, n'ayant pas de problème de motricité, sous réserve de compatibilité avec la vie collective.
L'évaluation de l'autonomie du vacancier est primordiale pour une meilleure orientation du séjour. Nos séjours s'adressent à des personnes de très bonne, bonne et moyenne autonomie, travailleurs en ESAT, Entreprise Adaptée ou résidents en foyer occupationnel et foyer de vie (un animateur pour 8 personnes).
Le choix du séjour doit se faire en fonction des aptitudes physiques, intellectuelles, mais aussi des capacités à partager la vie de groupe. En cas d'incompatibilité évidente avant ou pendant le séjour, tout sera mis en œuvre pour proposer de nouvelles activités suivant le niveau d'autonomie, tout en informant l'établissement d'accueil ou le responsable légal.
Cependant, en cas d'impossibilité de prise en charge dans ces conditions (notamment le taux d'encadrement), le centre se réserve le droit d'interrompre le séjour d'un vacancier ; dans ce cas, aucun remboursement ne saurait être consenti.

Article 2 : NOS TARIFS COMPRENNENT :
- l'hébergement, la restauration, les activités, les sorties, l'encadrement adapté, le transport interne et l'entretien du linge (séjour de plus d'une semaine),
- les piluliers sécurisés hebdomadaires préparés par notre pharmacie partenaire (cf article 10),
- la gestion de l'argent de poche,
- les transports durant les séjours,
- la veille et surveillance de nuit.

Article 3 : NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS :
- les dégâts matériels volontaires,
- les soins particuliers permanents,
- les actes médicaux prescrits durant le séjour résultant d'un manque de médicaments (renouvellement d'ordonnance) sont à la charge du vacancier,
- les transports (arrivée et départ) entre le Bol Vert et la gare de Fourmies, située à 10 km : forfait de 15 € ,
- la prise en charge au-delà de l'heure de départ indiquée sur les documents de voyage (facturée 15€ l'heure) ainsi que les repas supplémentaires éventuels (facturés 16€80 le repas et 11€80 le pique-nique).

Article 4 : INSCRIPTION ET RÈGLEMENT
Tel. 03.27.60.84.84 ou contact@bolvert.com pour demander un dossier.
Renvoyer la demande d'inscription avec les pièces jointes et complétées :
- Fiche d'inscription
- Les fiches de renseignement 1 et 2
- Le document de voyage
- Chèque d'arrhes (30% du montant du séjour)
- L'ordonnance médicale de moins de 3 mois uniquement pour la durée du séjour.

Après validation par notre équipe médicale, vous recevrez la pochette de voyage du séjour. Les arrhes sont alors encaissées.
La date limite des inscriptions est 1 mois avant la date de début du séjour .
Le solde est à régler à réception de la facture. Les inscriptions acceptées dans le mois précédant le début du séjour doivent être accompagnées du montant intégral du séjour.

Article 5 : CHÈQUES ET BONS VACANCES
Ils sont acceptés en règlement des frais de séjour, ainsi que les bons CAF.

Article 6 : DOSSIER D'INSCRIPTION ET DOSSIER MÉDICAL
Les dossiers doivent être remplis intégralement le plus précisément possible et nous être retournés 15 jours après l'inscription. Les dossiers doivent être complets accompagnés de **toutes les pièces demandées**. Les horaires SNCF doivent impérativement être renseignés dans le document de voyage.

Article 7 : ANNULATION
Pour toute annulation seront retenus :
- le montant des arrhes avant 30 jours de la date du début du séjour,
- dans les 30 jours avant la date du séjour : 100 % du prix total par personne.

En cas d'hospitalisation, les arrhes seront remboursées sur justificatif.

Article 8 : LE LINGE
Le linge doit être impérativement identifié au nom du vacancier (nominette cousue). Le Bol Vert décline toute responsabilité en cas de perte du linge ou de problèmes liés au lavage. Le linge doit être en quantité suffisante (trousseau pour 1 semaine au minimum). Une lessive par semaine est prévue systématiquement pour les séjours de plus d'une semaine.

Article 9 : L'ARGENT DE POCHE
Les loisirs et activités sont compris dans le prix du séjour. L'argent de poche, cependant nécessaire pour les petits achats personnels, peut être géré par chaque vacancier. Dans le cas contraire, la somme sera remise au responsable du séjour et mise au coffre dans une enveloppe avec mention du nom et du montant remis. Un virement peut être effectué au Bol Vert afin de simplifier cette gestion. Une somme de 30 € par semaine semble suffisante. Le virement de l'argent de poche doit être impérativement réalisé un mois avant la date du séjour.

Article 10 : MÉDICAMENTS
OBLIGATOIREMENT, POUR SUIVRE LES PRÉCONISATIONS de l'Agence Régionale de Santé, les traitements médicaux seront gérés avec des piluliers sécurisés. Les prescriptions doivent privilégier des traitements solides et non liquides (gouttes et sirops sont proscrits). Les piluliers préparés par notre pharmacien partenaire néces-sitent une ordonnance de moins de 3 mois et valable uniquement pour la durée du séjour.

Elle doit nous parvenir 1 MOIS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR.

Pour les soins en cours de séjour, le responsable sollicitera l'intervention d'un méde-cin. Le Bol Vert avancera si besoin les frais ainsi que les médicaments ; les feuilles de maladie vous seront adressées après le séjour avec la facture correspondante. Pour les soins nécessitant l'intervention d'infirmiers libéraux pendant le séjour, des prescriptions médicales, ainsi que la carte Vitale, sont exigées.

Article 11 : RESPONSABILITÉS
Le Bol Vert décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (appareil photo, radio, bijou, etc...) qui n'auraient pas été confiés pour être placés au coffre.

En cas de détérioration volontaire, le montant des dégâts occasionnés sera facturé. Le Bol Vert se réserve le droit d'interrompre le séjour du vacancier dont le comportement trouble le bon déroulement du séjour ou place le vacancier ou son entourage en danger. Dans ce cas, aucun remboursement ne saurait être consenti.

Article 12 : REMARQUES IMPORTANTES
Nous vous informons que l'organisation de nos séjours de vacances adaptées n'est pas prévue pour accueillir les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou ayant des problèmes de motricité et de vue importants. De même, nous ne pouvons recevoir des personnes souffrant d'épilepsie non stabilisée, d'une cardiopathie sévère invalidante, de problèmes de fausses routes à répétition, d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale récentes.

Par ailleurs, dans le cas où un vacancier présenterait des symptômes de maladie contagieuse cutanée (gale par exemple) contractée avant son arrivée, son séjour serait interrompu sans indemnité. Le Bol Vert pourra refuser un vacancier à son arrivée en cas de non respect de ces indications. Aucun régime alimentaire ne sera mis en œuvre sans prescription médicale détaillée (voir article 3). Certaines activités de nos séjours peuvent être déconseillées en fonction des aptitudes physiques du vacancier, nous vous invitons à le préciser sur le dossier médical.
Nous ne pouvons pas accueillir de personnes mineures, même sous la responsabilité de leurs parents.

L'admission de couples est possible mais doit nous être signalée lors de l'inscription (indication dans la fiche d'inscription).

Article 13 : COMMUNICATIONS
Le téléphone portable est autorisé à partir du moment où son utilisation ne perturbe pas la vie collective (les repas, les temps de repos, les animations).
Durant le séjour, si vous désirez avoir des nouvelles d'un ou plusieurs vacanciers, n'hésitez pas à joindre le Bol Vert au 03 27 60 84 84. Toute enveloppe timbrée d'avance devra être remise au responsable du séjour.

Article 14 : ACTIVITÉS
Tous nos séjours comprennent des activités de loisirs. Sans justificatif de contre-indication médicale, la responsabilité du Bol Vert ne saurait être engagée quant à la participation du vacancier à ces activités.

Article 15 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DES SÉJOURS À LA CARTE POUR PERSONNES DE TRÈS BONNE AUTONOMIE
Le vacancier peut gérer lui-même son traitement médical. La présence d'un guide varie de 2 à 7 heures/jour. Le vacancier gère lui-même les temps de toilette, les temps libres et de sommeil.

L'inscription vaut acceptation pleine et entière des conditions.

Les images et programme présents dans ce catalogue ne sont pas contractuels.

ESAT de l'Association Traits d'Union
www.associationtraitsdunion.org

ESAT Bol Vert – SIRET : 783 854 086 000 49
Crédits Photos, Illustrations : © Bol Vert
Impression : Bol Vert 2025

Ne pas jeter sur la voie publique

SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉES

Vacances d'été 2025

du samedi 2 août au samedi 16 août 2025

Avec 30 années d'expérience dans le tourisme adapté et le travail protégé, le Bol Vert est le lieu des vacances sereines : repos, loisirs et découvertes dans le respect des attentes et des capacités de chacun.

www.bolvert.com
Bol Vert - Rue Clavon-Collignon - BP 16 - 59132 Trélon Tél. : 03 27 60 84 84 - Fax : 03 27 60 84 85 - contactvao@bolvert.com
ESAT - Établissement et Services d'Accompagnemet par le Travail de l'Association Traits d'Union

SÉJOURS D'ÉTÉ

Ces séjours offrent l'attrait de la campagne avec un accès direct à la petite ville de TRÉLON. Le Bol Vert est un site sécurisé où tout est centralisé. Les vacanciers ont donc accès aux services et aux activités très facilement. Un cadre rassurant pour profiter pleinement de ses vacances !

Les couples sont les bienvenus. La demande doit être précisée au moment de l'inscription.

AUTONOMIE

Déterminez le séjour qui vous convient entre 3 niveaux d'autonomie.

Le choix du séjour guidé par l'autonomie conditionne la réussite des vacances et le confort du vacancier. Ce choix est en fonction des aptitudes physiques, intellectuelles, mais aussi des capacités à partager la vie de groupe. Possibilité d'accueil en couple.

	Très bonne autonomie	Bonne autonomie et moyenne autonomie	
Vie quotidienne	Le vacancier n'a pas besoin d'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne. Il peut avoir un traitement médical très léger. La personne a une bonne forme physique et n'a aucun trouble du comportement. Il est dynamique, sociable et motivé pour participer aux activités	Le vacancier prend correctement en charge sa vie quotidienne (toilette, habillement et repas). Une fois les repères établis, la participation aux activités nécessitera parfois mais pas systématiquement un accompagnement.	Le vacancier a besoin d'un accompagnement et d'un suivi régulier dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, repas et gestion de l'argent de poche).
Surveillance	Le vacancier n'a pas besoin de surveillance.	Le vacancier doit être surveillé.	Le vacancier a besoin d'une surveillance constante pour garantir sa sécurité.
Argent de poche	Le vacancier gère son argent de poche.	Le vacancier peut gérer son argent de poche.	Le vacancier ne gère pas son argent de poche.
Accompagnement	Le vacancier rencontre le guide du séjour en fonction de ses demandes ou besoins ponctuels.	La présence des animateurs et ou professionnels de l'accompagnement est permanente, sur la base de 1 pour 9 vacanciers	Il est nécessaire d'aider le vacancier à se repérer et d'encourager sa participation durant les activités. Le vacancier doit donc être autonome dans ses petits déplacements ; les fauteuils sont tolérés dans la limite des déplacements longs.
Autorisation de sortie	Le vacancier sort seul.	Le vacancier peut sortir seul, il se repère dans l'espace et dans le temps.	Le vacancier ne peut pas sortir seul.
Autonomie sociale	Personne ayant la capacité de vivre seule chez elle, en maison ou en appartement, bénéficiant au plus d'un suivi type Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.	La bonne autonomie s'adresse typiquement à des personnes travaillant en ESAT et vivant en foyers d'hébergement.	La moyenne autonomie s'adresse à des vacanciers vivant généralement en foyer de vie ou en famille.
Hébergement	**Très bonne autonomie**	**Bonne autonomie et moyenne autonomie**	
	Hôtel des Verriers Équipements :Chambre de 1 à 2 lits, individuelle ou double. Chaque chambre est équipée d'une douche, d'un lavabo, d'un WC et d'un téléviseur. Capacité d'accueil : 20 personnes	**Appartements familiaux** Équipements : Chambres de 2, équipées d'une douche, d'un lavabo, d'un WC et d'un téléviseur (6 studettes de 6 personnes). Capacité d'accueil : 34 personnes	**Gîte de groupe** Équipements : Gîte de groupe. Chambres de 2 à 4 lits. Chaque chambre est équipée d'une douche, d'un lavabo et d'un WC. Capacité d'accueil : 29 personnes''

RESTAURATION

Séjours en pension complète

Tous les repas sont servis au restaurant « La Forge ». La restauration est comprise dans le tarif du séjour, y compris les collations et les soirées à thème.

Repas à l'assiette au restaurant « La Forge »

DES VACANCES au rythme de chacun

Vous pourrez vous ressourcer dans un cadre agréable en profitant des activités proposées selon votre rythme et vos envies.

Des soirées à thème vous seront proposées : soirées film, soirées dansantes, soirées italiennes, soirées américaines...

Des activités extérieures ponctuent le séjour : bowling, brocantes, fêtes de village, zoo, musée, sports...

Détente, loisirs, créativité sont au rendez-vous sur le site : salle de sports, parc arboré, activités manuelles, pétanque, pêche...

Salle de projection

Bien-être

- Piscine
- Sauna
- Jacuzzi
- Relaxation
- Soins du corps
- Esthétique

Nature

- Ferme pédagogique
- Soins aux animaux
- Approche du cheval
- Visite d'une asinerie
- Fabrication de jus de pomme
- Sorties nature

Artisanat

- Perles de verre
- Poterie
- Vannerie
- Visite des écomusées :
  - *verre, textile, bois*
- Production du Maroilles

Relaxation et détente guidées

Ferme pédagogique et sorties nature

Maroilles de l'ESAT

*date limite des inscriptions : **13 juin 2025***

TARIFS DES SÉJOURS D'ÉTÉ

Période du samedi 2 août au samedi 16 août 2025

Toutes les arrivées se font de 14h à 16h, les départs de 10h à 12h

Séjour de 8 jours (7 nuits) = 1155 €

Les 2 semaines = 2247 €

ALL INCLUSIVE

Réservation et renseignements

contactvao@bolvert.com